

*Comités de  
concertation Bureaux  
d'enregistrement et  
Utilisateurs*

**Compte-rendu de la réunion plénière  
du 7 février 2013**

**afnic**

## 1. Présents

**BE : 12** (sur 45 membres bureaux d'enregistrement)

Ascio Technologies Inc	Eric Lantonnet
Business Domains	Fabien Riehl
Claranet	Sophie Pacave
Connection SAS	Jean-Benoît Richard
Dataxy	Bernard Dulac
Epistrophe	Philippe Batreau - <i>(Participation à distance)</i>
EuroDNS	Luc Seufer
Mailclub	Frédéric Guillemaut
Nordnet	Scott Jung
Online SAS	Jean-Claude Michot
Orange	Laetitia Bellanger
SFR	Sylvie Poussin

**Utilisateurs, personnes physiques et morales : 10** (sur 32 membres)

<b>Personnes morales</b>	
ACFCI	Thierry Hinfrey
Association des Maires de France	Véronique Picard
Bibliothèque Nationale de France	Annick Lorthios
CCI Paris-Ile-de-France	Delphine Besson
CCI Paris-Ile-de-France	Laurent Delin
Haas Avocats	Laurent Goutorbe
SEP IMS RESOURCES	Guy Frankin - <i>(Participation à distance)</i>
<b>Personnes physiques</b>	
	Sébastien Bachollet
	Florian Maury
	David-Irving Tayer

**Invité : 1**

CAMTEL – Cameroun Telecommunications	Oumarou Mounpoubeyi - ( <i>Participation à distance</i> )
---	---

**Afnic**

Fabien Betremieux, Responsable de produit, responsable programme
Pierre Bonis, Directeur général adjoint
Marine Chantreau, Directrice administrative et financière
Julien Naillet, Responsable communication et partenariats
Virginie Navailles, Secrétaire de direction
Isabel Toutaud, Directrice juridique et politiques de registre
Emilie Turbat, Responsable du service clients
Mathieu Weill, Directeur général

**Excusés**

Pages Jaunes	Richard Coffre
Isoc France	Gérard Dantec
Renater	Patrick Donath
	Jean-Claude Gorichon
IP Twins	Sylvain Hirsch
Online SAS	Stéphanie Kolaric
Gandi	Nicolas Lhuillery
Namebay	Alexandra Madonia
INPI	Michelle Pages
	Elisabeth Porteneuve
Namebay	Pierre Salas
Union des Annonceurs	Claudie Volland-Rivet

## 2. Ordre du jour de la réunion plénière

### ✓ Points de discussion

- Stratégie de promotion du .fr
- Politiques de registre
  - Ouverture des 1 et 2 caractères
  - La PARL avec l'OMPI
- Trades en lot

### ✓ Points d'information et bilans sur la période écoulée

- Suivi de nos engagements dans la convention Etat/Afnic
  - FSDI
  - Syreli
  - Participation à distance
  - Déploiement de DNSSEC
- Nouveaux TLD
- Autres points d'information
  - Calendrier de candidature CA
  - Mise en place des comités du CA

## 3. Compte-rendu

Mathieu Weill souhaite la bienvenue aux participants dans la salle et à distance, annonce l'ordre du jour et dresse un court bilan de 2012, qui a été une année importante pour l'Afnic avec notamment le renouvellement en tant qu'office d'enregistrement du .fr, le dépôt des 17 dossiers de candidature gTLD françaises pour lesquelles l'Afnic est opérateur technique de registre, l'ouverture des IDN et l'évolution du système de résolution de litige Syreli.

### 3.1. Points de discussion

#### *3.1.1. Stratégie de promotion du .fr*

Pendant la présentation du matin, Julien Naillet résume les résultats de l'étude menée avec TNS Sofres à l'été 2012 sur la perception du .fr sur divers publics cibles en France et dans 4 pays européens :

- Une image peu constituée du .fr qui peine à se démarquer du .com



- Le choix d'une extension est un sujet peu impliquant auquel les publics accordent peu d'importance
- Une inclinaison pour le .fr basée sur la proximité, la confiance et la communauté française mais qui ne conduit pas à une transformation en achat

Une analyse « Forces-Faiblesses », un comparatif avec les extensions européennes les plus dynamiques et un travail d'identification des critères déterminant le choix de l'extension ont également été menés. Ces derniers apparaissent comme étant la notoriété, la praticité de l'extension et le champ géographique visé.

Fort de ces enseignements, l'Afnic confirme son engagement (convention avec l'Etat) de croissance du .fr de 10% par an et se fixe pour objectifs d'être le ccTLD de l'Union Européenne bénéficiant du meilleur taux de croissance et de gagner des parts de marché en France face au .com, en travaillant notamment sur les 3 freins majeurs identifiés : un défaut d'intérêt pour les noms de domaine en général, une animation du réseau de distribution pas assez développée et une image dégradée du .fr.

#### Position des BE :

- ✓ En accord avec les propositions d'actions, les représentants des bureaux d'enregistrement souhaitent qu'un important travail « d'évangélisation » soit mené auprès du grand public pour expliquer pourquoi il existe différents TLD, offrir des clés de lecture, expliquer l'utilité des noms de domaine et les avantages d'avoir un .fr en montrant sa valeur ajoutée en termes d'indépendance dans les échanges et le service associé.
- ✓ En ce qui concerne l'animation du réseau, ils souhaitent la fourniture d'un vrai kit de promotion avec des argumentaires, plaquettes et autres outils que l'Afnic jugera nécessaires. Ils proposent quelques idées d'action : organiser des opérations conjointes bureaux d'enregistrement/Afnic par exemple sur des salons pour assurer la présence de la marque (la visibilité de l'Afnic bénéficiera au .fr), la mise en place d'un site dédié "Afnic facile" ou "comment j'enregistre mon .fr" montrant que certaines opérations ne sont plus obligatoires, etc...
- ✓ Enfin, ils demandent à ce qu'une réflexion soit menée sur la façon d'approcher les jeunes qui utilisent Facebook pour toutes leurs communications (gratuit) et sur le positionnement de l'Afnic face aux grands acteurs comme Google.

#### Position des utilisateurs

- ✓ Ils valident l'approche proposée et insistent sur la mise en place d'une coordination importante avec les bureaux d'enregistrement.



### 3.1.2. Politiques de registre

#### 3.1.2.1. Ouverture des 1 et 2 caractères numériques et/ou alphabétiques

Isabel Toutaud explique que depuis les premières discussions du mois d'octobre, une étude a été menée auprès de 27 registres européens afin de connaître les procédures qu'ils ont utilisées dans le cadre de l'ouverture des 1 et/ou 2 caractères :

- ✓ 7 autorisent les noms de domaine à 1 et 2 caractères,
- ✓ 13 autorisent seulement les noms de domaine à 2 caractères,
- ✓ 7 registres n'autorisent ni l'un, ni l'autre mais 3 y pensent

L'Afnic s'est engagée dans la convention avec l'Etat à ouvrir les 1 et 2 caractères numériques et / ou alphabétiques, toutefois, plusieurs scénarii sont possibles :

- ✓ Une ouverture sans sunrise où la règle du premier arrivé, premier servi serait appliquée. Il n'y aurait pas de contrôle mais des restrictions de nommage à l'entrée (ex : noms de domaine reprenant les extensions gérées par l'Afnic, noms de domaine contenant un .co ou .tm, conventions de nommage faisant l'objet d'examen préalable)
- ✓ Une ouverture avec une sunrise de 3 mois pour toutes les catégories ayant une priorité définie (détenteurs de droit de propriété intellectuelle et noms de famille de personnes physiques et noms de collectivités territoriales) sur présentation de justificatif à l'identique du nom de domaine demandé. La marque présentée doit avoir été enregistrée avant le 9/7/2012, date de la signature de la convention dans laquelle figure cet engagement. Le titulaire devra être éligible à la charte de nommage et détenir un droit de propriété intellectuelle protégeant la marque concernée en France
- ✓ Ouverture avec ou sans restriction de nommage, avec mise en place d'un système d'enchère à définir ou d'une tarification spéciale à la création du nom de domaine qui permettrait le recouvrement des frais induits par la mise en place de cette politique et le traitement des demandes avec un possible reversement à des œuvres caritatives.

Les échanges portent dans un premier temps sur la meilleure façon de garantir à chacun l'opportunité de faire valoir ses droits, puis sur la question du tarif. Les représentants des bureaux d'enregistrement évoquent la tarification différenciée et/ou variable appliquée par certains registres, qui a été à la fois très compliquée et mal perçue par les utilisateurs. Pour finir, l'impact d'éventuelles enchères sur l'image de l'Afnic est discutée. Pierre Bonis répond que Nominet a reversé les profits des enchères pratiquées à des œuvres caritatives et que les sommes récoltées pourraient être allouées au Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) que l'Afnic va mettre en place.

Position des BE :

- ✓ Ils souhaitent une ouverture avec sunrise pour que les titulaires puissent faire valoir leurs droits mais pas la mise en place d'enchères. La sunrise pourrait être répartie en plusieurs tranches afin de prioriser les différents types de droits.

Position des utilisateurs :

- ✓ Un utilisateur n'a pas souhaité se positionner quant à l'application d'une sunrise. Les autres utilisateurs y sont favorables afin d'éviter le cybersquatting, avec des restrictions qu'il faut, selon eux, limiter à une dizaine de cas les plus évidents car il est impossible d'établir une liste exhaustive.
- ✓ Les avis sont partagés sur l'application d'un système d'enchères ou de la règle du 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi ainsi que sur les prix qui pourraient être pratiqués, mais ils ne sont pas défavorables à un reversement au FSDI.

### *3.1.2.2. Procédure alternative de résolution de litige (PARL) avec l'OMPI*

Isabel Toutaud présente l'état d'avancement des travaux depuis les comités du mois d'octobre. L'Afnic et l'OMPI se sont réunies le 8 novembre 2012 pour évoquer l'ensemble des modalités de la procédure : choix des experts, délai, cadre légal, domaine d'intervention de chacune, recours, paiement et plateforme de publication (version modifiée de la plateforme Syreli). Les deux entités prévoient d'organiser chaque année une réunion de bilan de décisions rendues, pour identifier d'éventuelles jurisprudences.

Les grandes lignes du projet, qui vont être envoyées au Comité de politique de registre dans les prochains jours seront présentées au conseil d'administration le 21 février, puis soumises pour avis à la communauté à travers une consultation publique qui sera lancée sur la nouvelle plateforme d'échanges de l'Afnic au mois de mars.

Les travaux vont se poursuivre en avril avec l'OMPI pour établir un pré-projet du règlement et définir les grands axes de la procédure, puis en mai et juin 2013 avec le ministère chargé des communications électroniques. La version finale du règlement de la procédure sera validée au Conseil d'Administration du 7 juin, puis transmise au ministère pour approbation, signature et publication au Journal Officiel pendant l'été. La procédure devrait être ouverte en novembre 2013 après la période de tests de la plateforme, la sélection et formation des experts et la modification du règlement Intérieur de l'Afnic.

Aux interrogations des participants sur le choix des experts et le nombre d'experts travaillant sur chaque dossier, Isabel Toutaud répond que le panel, reconduit chaque année, comprendra des experts compétents sur tous les domaines couverts par l'article 45.2 du Code des Postes et Communications Electroniques et que chaque dossier sera traité par un expert afin de garantir le respect du délai de 2 mois de la procédure complète.

Position des BE :

- ✓ Pas de remarque particulière sur ce sujet. Ils valident le processus d'élaboration prévu.

Position des utilisateurs :

- ✓ Ils souhaitent que les experts soient sélectionnés selon des critères très clairs et transparents qui faciliteront l'évaluation pour le renouvellement.
- ✓ Afin de garantir la qualité du service, qui sera assimilée à la qualité de service de l'Afnic même si les décisions seront rendues par l'OMPI, il serait bien de :
  - Evaluer périodiquement les experts et, par exemple, de limiter à 3 ans la durée de mission et à 3 le nombre de mandats possibles
  - Définir un numéris clausus d'experts pour constituer la liste initiale
  - Demander aux experts un engagement formel sur le respect des modes de fonctionnement, qui permettrait une suspension en cas de manquement
- ✓ La procédure étant nouvelle, on pourrait envisager l'ajout d'une liste complémentaire d'experts à la 2<sup>ème</sup> année

Mathieu Weill conclut que l'Afnic partagera la responsabilité de la procédure avec l'OMPI. Par conséquent, la sélection des experts fera l'objet d'une attention toute particulière.

### *3.1.3. Trades en lots*

Emilie Turbat explique que pour répondre à une demande récurrente, notamment depuis l'ouverture à l'Europe, l'Afnic propose de mettre en place un service alternatif de transmission en lot (Trade en lot) basé sur l'opération de RECOVER : les noms de domaine seraient transmis sans qu'il soit nécessaire d'envoyer des emails de validation du « trade » pour chaque nom de domaine.

Ce service serait opéré par l'Afnic en EPP pour le compte du bureau demandeur, ce qui garantit une transparence pour les clients. Toutefois, les trades en lots ne seraient possibles que d'un Nic-handle unique vers un autre Nic-handle unique et à bureau d'enregistrement constant ; elles impliquent un changement des dates anniversaire et la fourniture - par le demandeur d'une DOA dûment remplie et signée pas les entités entrantes et sortantes - de la liste des noms de domaine concernés et des nic-handles titulaires mais également administratifs et techniques.

Position des BE :

- ✓ Ils souhaitent pouvoir identifier si une opération vient du bureau d'enregistrement ou de l'Afnic grâce à l'identification EPP, éviter les détournements et avoir une trace des opérations par l'envoi d'un email annonçant l'opération, qu'ils devront valider.
- ✓ Ils aimeraient également, qu'à terme, une solution de fusion soit proposée pour un transfert depuis plusieurs nic-handles.



Position des utilisateurs :

- ✓ Ils soulignent qu'ils sont moins directement concernés que les bureaux d'enregistrement, tout en demandant que la procédure ne soit pas plus compliquée qu'actuellement pour les clients.

Emilie Turbat évoque ensuite les nombreuses évolutions techniques qui sont en cours et sollicite l'avis des comités sur les opérations du .fr qu'ils souhaitent voir répliquées sur les gTLD et inversement.

Position des BE :

- ✓ Ils souhaitent conserver pour les gTLD la facturation en ligne avec paiement différé et pouvoir gérer financièrement les différentes extensions avec le même compte.

Emilie Turbat et Pierre Bonis précisent que l'interface en développement sera modulable en fonction des accréditations des bureaux d'enregistrement et évidemment harmonisée avec celles des extensions dont l'Afnic est opérateur technique.

## 3.2. Points d'information et bilans sur la période écoulée

### 3.2.1. *Suivi de nos engagements dans la convention Etat/Afnic*

#### 3.2.1.1. *Fonds de Soutien au Développement de l'Internet*

Pierre Bonis souligne que cet engagement est le plus symbolique des 56 engagements pris dans le cadre de la convention avec l'Etat. Le FSDI contribuera aux objectifs de l'Afnic en finançant des projets de recherche ou relevant de l'économie solidaire (projets d'insertion utilisant les nouvelles technologies), portés par la communauté Internet française, à l'exception de projets qui touchent directement aux métiers de l'Afnic.

Le choix s'est porté sur un fonds hébergé au sein d'une fondation extérieure à l'Afnic afin de garantir la transparence et l'indépendance des experts qui sélectionnent les projets. Il existe actuellement en France seulement quelques dizaines de fondations reconnues d'utilité publique qui peuvent héberger des fonds, de plus, la fondation choisie devra être assez généraliste pour que son objet et celui de l'Afnic soient compatibles.

90% des bénéfices de la gestion du .fr sera allouée au Fonds. L'objectif de dotation au titre du 2<sup>nd</sup> semestre 2012 et 2013 est d'environ 2 millions d'euros. Le lancement du FSDI est prévu fin 2013.

### 3.2.1.2. Participation à distance

Pierre Bonis rappelle qu'il s'agit également d'un engagement de la convention avec l'Etat, initié ce jour par la mise en place systématique d'une solution Webex pour l'ensemble des comités de concertation dans le but d'augmenter la participation de nos membres et d'offrir de nouveaux moyens d'expression au sein de l'Afnic.

En parallèle, un espace de concertation destiné à l'ensemble de la communauté Internet française sera ouvert début mars sur le site de l'Afnic, avec une page pour mener toutes les consultations publiques et une autre plus informelle sur les grands débats communautaires.

Pour la participation à distance, un utilisateur précise qu'il faut choisir le moyen le plus simple et félicite l'Afnic pour la mise en place d'une plateforme facilitant la consultation. Il espère que l'Afnic mettra à disposition une version française des documents de référence publiés sur d'autres sites.

### 3.2.1.3. Déploiement de DNSSEC

Pierre Bonis précise que DNSSEC est considéré comme la seule réponse à une des attaques les plus graves sur Internet. L'Afnic a mené une étude à l'été 2012 qui a montré que certains de ses homologues, notamment la Suède et les Pays-Bas sont en avance sur le déploiement de DNSSEC par rapport à la zone FR. De plus, l'enquête 2012 sur la qualité de service de l'Afnic auprès des bureaux d'enregistrement a révélé une forte demande d'accompagnement pour ceux qui souhaitent déployer DNSSEC. L'Afnic a décidé de mettre en place un plan stratégique sur 5 ans d'accompagnement au déploiement. Les modalités, cibles et actions (formation, accompagnement méthodologique, etc) sont en cours d'élaboration.

Position des BE :

- ✓ Ils précisent qu'il n'y a pas une forte demande des clients, que c'est assez complexe, que cela prend du temps et que ce n'est pas une priorité pour eux. Le déploiement de DNSSEC est éventuellement couplé à une mise à jour d'infrastructure, sinon il n'est pas fait. Ils reconnaissent la qualité des formations Afnic de manière générale et estiment qu'un accompagnement sera nécessaire.

Position des utilisateurs :

- ✓ Avoir un système stable et sécurisé est essentiel. Ils délèguent cette responsabilité aux bureaux d'enregistrement qui doivent mettre en œuvre les solutions nécessaires pour s'en assurer.

### 3.2.2. Nouveaux TLD

Fabien Betremieux rappelle que l'Afnic accompagne en tant qu'opérateur technique 17 des candidatures gTLD françaises déposées auprès de l'ICANN dont 10 marques, 2 génériques et 5 géographiques et informe les comités que le calendrier est incertain malgré l'ordre déterminé par le tirage au sort du 17 décembre 2012. Il souhaite échanger avec les bureaux d'enregistrement sur les enjeux que représentent pour eux les gTLD, s'ils les ont déjà intégrés à leur plan de développement.

Position des BE :

- ✓ Ils souhaitent qu'il n'y ait pas trop de changements dans les procédures, que les fonctionnalités notamment de facturation soient étendues aux gTLD et que la gestion des différentes extensions soit possible depuis une interface unique. Ils s'y préparent mais cela leur semble un peu lointain, le calendrier ICANN n'est pas finalisé, les candidatures ne sont pas validées, il reste des questions techniques à régler. Ils demandent à l'Afnic de venir les rencontrer pour les informer et évoquer les questions techniques. Ils auront également besoin d'éléments pour la promotion de la part des nouvelles extensions. Ils proposent que les registres porteurs de projets qui le souhaitent participent aux comités du 8 octobre 2013.

Position des utilisateurs :

- ✓ Ils suggèrent que les aspects commerciaux et promotionnels soient étudiés avec l'ensemble de la communauté et que l'Afnic organise des actions de co-branding avec ses clients.

Fabien Betremieux répond que les clients de l'Afnic ont effectivement prévu des budgets pour mettre en œuvre les campagnes de communication nécessaires et qu'ils sont en demande d'information de la part des bureaux d'enregistrement. Mathieu Weill ajoute que l'intérêt de l'Afnic est de voir les projets avancer et qu'il faut par conséquent les accompagner sur les aspects techniques mais aussi avec du conseil et des services annexes et que des actions conjointes sont effectivement à l'étude..

### 3.2.3. Autres points d'information

#### 3.2.3.1. Calendrier de candidature CA

Mathieu Weill rappelle que lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013 se déroulera l'élection des 5 représentants élus au conseil d'administration de l'Afnic (2 représentants des bureaux d'enregistrement, 2 représentants des utilisateurs et 1 représentant du collège international). Elle fait également un point sur la situation actuelle des membres élus et informe les comités sur les différentes étapes du calendrier :



- ✓ 21 février : constitution par le Conseil d'administration du comité de validation des candidatures
- ✓ Mi-mars : ouverture de la campagne et déclaration de candidatures (envoi par les candidats de leur profession de foi et de leur déclaration d'intérêts)
- ✓ 16 avril : clôture des candidatures
- ✓ 17 mai : envoi de la convocation électronique à l'AGO
- ✓ Entre le 17 et le 24 mai : publication sur le site de l'Afnic des candidatures déclarées recevables par le comité de validation des candidatures
- ✓ 7 juin : Assemblée générale ordinaire

### 3.2.3.2. *Mise en place des comités du CA*

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2012 a validé la création de comités thématiques afin d'aider les membres du Conseil d'administration dans leur prise de décision sur des questions touchant à la vie de l'association :

- ✓ Le comité « finances et gestion de risques » dont la mission est notamment de contrôler et d'analyser les documents financiers, d'examiner la pertinence des choix y compris les choix méthodologiques pour l'établissement de la comptabilité analytique, de contrôler la bonne application des procédures internes de collecte, d'identifier et de suivre les risques majeurs auxquels l'association est confrontée ;
- ✓ Le comité « politiques de registre » dont la mission est notamment d'étudier les politiques de Registre en vigueur, prioriser et identifier les priorités de travail en matière de Politiques de Registre, veiller au respect des éventuels processus de consultation exigés avant tout vote en conseil d'administration, veiller aux respects des intérêts et de la prise en compte des besoins de la communauté Internet ;
- ✓ Le comité de validation des candidatures à l'occasion d'élections.

*La prochaine réunion des comités de concertation est prévue le jeudi 10 octobre 2013 à 9h30.*